



**Ariège – Aveyron – Haute-Garonne - Gers – Lot
Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne**

**RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE
REGION DE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES**



L'UNION EUROPEENNE EN QUETE DE SECURITE INTERIEURE ET EXTERIEURE

Cycle d'études 2008-2009

Rapporteur : *Catherine GIMENEZ* Comité de Toulouse (groupe du mardi)
Jean-Pierre DUSSAIX Comité du Tarn
Pierre ESCANDE Comité du Tarn

Ce rapport a été réalisé à partir des travaux des comités du Tarn et de Toulouse (Groupe du mardi).

Comité du Tarn :

Président : *Pierre-Alain VILLARD*

Rapporteur : *Jean-Pierre DUSSAIX*

Rapporteur Adjoint : *Pierre ESCANDE*

Membres du comité :

Georges AIX, Bruno ANSART, Jean-Claude BARRY, Serge BOULBES, Bernard CALASTRENG, Jean-Claude DEBART, Jean DECOUARD, Jean-Louis DELJARRY, Florence FONDA, Robert GARRIGUES, Jean-Jacques GROS, Jean-François MAZALEYRAT, Patrick NÉOLAS, Philippe SAINT-JEAN, Jean-Michel VAZZOLER, Michel VIDAL.

Comité de Toulouse (Groupe du mardi) :

Président : *Catherine GIMENEZ*

Rapporteur : *Catherine GIMENEZ*

Membres du comité :

Jérôme ABADIE, Marcel BLANDIN, Françoise BRAULD-NOBLE, Alexandre DESSEILLES, Michel GANNAC, Pierre-Yves GENET, Louis-Dominique ROLAND-GOSSELIN, Michelle HUMBERT, Michel SALMON, Georges VAN HAVERBEKE, François HEBRARD de VEYRINAS, Robert MAZEL

RAPPORTEURS GENERAUX : *Catherine GIMENEZ (Santé et Protection sanitaire)*

Jean-Pierre DUSSAIX (Défense Européenne)

ou

Pierre ESCANDE

S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION	5
I - <u>LES MENACES</u>	
11 - L'immigration incontrôlée	6
12 - Des menaces économiques	6
13 - La santé et les risques sanitaires	7
14 - Le respect de la culture une nécessité	7
15 - Des menaces endogènes à l'Union Européenne	7
151 - Des divisions persistantes	7
152 - Des forces de démantèlement	7
153 - L'idéal fait place à l'intérêt	8
154 - La contrainte d'une nouvelle identité et d'une intégration à l'Europe	8
155 - Une « eurodéception » grandissante	8
156 - Une dilution des fondements de l'Europe	8
II - <u>LA SECURITE EXTERIEURE DE L'EUROPE PASSE PAR UN DEVELOPPEMENT DE LA DEFENSE EUROPEENNE</u>	
21 - La Défense européenne et l'OTAN	9
211 - L'OTAN au centre des enjeux de sécurité	9
212 - La mutation de l'OTAN	9
22 - Les limites aux ambitions de l'Union Européenne	10
221 - Une zone ouverte	10
222 - Les occasions perdues	10
223 - Une Union plus virtuelle que réelle	10
224 - Une volonté et des budgets limités	10
225 - Une mise en œuvre problématique des moyens	11
226 - Une capacité de planification stratégique limitée	11
23 - Les évolutions possibles	11
231 - Se rassembler sur les objectifs d'une défense européenne	11
232 - Développer un nouvel état d'esprit européen	11
233 - Intégrer une approche culturelle	11
234 - Concentrer l'ambition d'Europe de la Défense au plus grand dénominateur	12
235 - Evoluer politiquement afin de créer un « groupe leader »	12
236 - Promouvoir les programmes militaires communs ; une étape indispensable	12
237 - Limiter le domaine d'action de la PESD	13
238 - Se contenter de solutions d'attente	13
239 - Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sujet de débats	13
2391 – Une meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux	13
2392 – Les risques.	14

III – <u>DEUX EXEMPLES OÙ LA COLLABORATION INTRA-EUROPEENNE AMELIORERAIT LA SECURITE INTERIEURE</u>	
31 - La santé et la protection sanitaire	14
311 - Les initiatives dans le domaine de la Santé	14
312 - La nécessité d'harmonisation des études au niveau européen	15
313 - La protection de la santé dans tous ses états	15
314 - Mais pourquoi l'Europe a-t-elle attendu si longtemps pour s'en préoccuper ?	16
315 - Mettre en place une réponse européenne	16
32 - Culture et Enseignement	
321 - Sauvegarde de la civilisation et des cultures des pays de l'Union Européenne	17
322 - L'Enseignement : un chantier à rénover en matière Européenne	18
IV - CONCLUSION	18
ANNEXES	20
REFERENCES	25

Qu'est-ce-que la sécurité ?

« *C'est la confiance, la tranquillité d'esprit résultant de la pensée qu'il n'y a pas de péril à craindre* » (Le Petit Larousse). L'Europe est en quête de sécurité car des menaces nombreuses, variées et mouvantes existent.

Pour répondre à l'objectif du renforcement de l'identité de l'Union Européenne (U.E.) en termes de sécurité intérieure et extérieure, nous avons voulu, dans un premier temps, nous concentrer sur quelques menaces qui vont au-delà de celles prises en compte par la Stratégie Européenne de Sécurité en tenant compte de celles endogènes à l'Union Européenne.

La création d'une armée européenne ne figurait pas parmi les objectifs initiaux des fondateurs de l'Europe unie¹. C'est la guerre de Corée, en 1950, qui a précipité le mouvement. Mais l'association de l'Allemagne à une armée européenne fut jugée prématurée. Le vote négatif du Parlement français, en 1954, laissât à l'OTAN l'exclusivité de la défense du Vieux Continent. La chute de l'empire soviétique a changé la donne. Les Européens ont jugé le moment venu pour tenter de s'émanciper, si peu que ce soit, de la tutelle américaine. Un certain partage des tâches s'est esquissé. Alors que l'OTAN a continué d'assurer la défense territoriale de l'Europe, celle-ci a jeté les bases d'une force d'intervention hors de ses frontières, au nom de la sécurité de son voisinage car elle constitue *un espace commun confronté à une demande de sécurité globale*.

Dans l'ensemble et malgré la crise internationale actuelle, l'U.E., développée et riche, mais dont la population vieillit, a beaucoup à perdre face à des populations pauvres mais jeunes. Dans un contexte nouveau, il convient d'évaluer les questions de sécurité de l'U.E et de les envisager dans un cadre global. Il existe aujourd'hui un espace commun à 27 pays qui requiert une sécurité globale face à une menace intérieure et extérieure souvent liées. Pour éviter une approche trop superficielle de la situation, nous choisissons de nous limiter à quelques cas précis. Nous essaierons de les choisir en fonction de l'implication possible des populations de l'U.E dans leur thématique. Ceci, dans le but de susciter une meilleure prise de conscience de la responsabilité de chacun dans le sort de l'Europe.

En matière de sécurité extérieure, nous avons voulu poser le problème de la défense européenne sous l'angle de l'évolution de l'OTAN. L'Europe dispose de potentialités telles qu'une image internationale très positive, de capacités d'action relevant du « soft power » avec un réseau d'ambassades copieux et une puissance économique certaine. Nous avons donc voulu mettre l'accent sur quelques limites à notre ambition de transformer la PESD en Europe de la Défense et proposons quelques évolutions possibles.

Dans le domaine de la sécurité intérieure nous avons axé notre réflexion sur les domaines de la santé et celui de la défense des cultures des civilisations européennes.

I – LES MENACES.

Le livre blanc de la diplomatie française envisage les menaces les plus directes pour notre sécurité. Celles-ci pourraient se situer au croisement de quatre séries de problèmes : l'issue des crises en cours au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien, Iran, Irak, Liban) ; le terrorisme ; la prolifération

¹ « *Je n'avais jamais pensé aborder le problème de l'Europe par le biais de la défense, qui serait sans doute l'un des attributs de la fédération future, mais à mes yeux pas le plus puissant ni le plus déterminant des mobiles de l'union* », Jean Monnet (*Mémoires*)

des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs ; la stabilité à moyen et long terme de la rive Sud de la Méditerranée et de l'Afrique. De son côté La SES (Stratégie Européenne de Sécurité) explique et encadre l'action de l'UE à l'extérieur en fournissant une vision commune des risques et des menaces principales : le terrorisme, la prolifération des ADM, les conflits régionaux, la défaillance des états et la criminalité organisée.

La menace qui pèse sur notre sécurité intérieure et extérieure ne dépend-elle que de ces aspects ?

11 – L'immigration incontrôlée.

Le risque d'une immigration incontrôlée, voire excessive, nous apparaît comme une des menaces les plus importantes. Pour beaucoup d'entre nous, celle-ci contribue à la dilution de nos identités respectives dans une Europe qui par ailleurs apparaît trop vaste. (**Annexe 1**). Cette immigration excessive, concentrée sur les Etats de l'Europe occidentale, que l'on n'a pas été capable d'assimiler ni de gérer à 15 membres, pèse fortement sur le scepticisme généralisé constaté aujourd'hui.

Nous relevons par ailleurs que, d'une part, l'immigration européenne se caractérise par une sorte de refus d'intégration alors qu'aux Etats-Unis elle se caractérise par un désir d'intégration et que, d'autre part, le processus d'intégration y est beaucoup plus strict et formel.

12 – Des menaces économiques.

Elles se situent par exemple au niveau de la dépendance en matière énergétique que nous avons avec certains fournisseurs tels que la Russie. Ainsi une pénurie sur des matières premières indispensables aboutirait-elle à un affaiblissement économique de l'UE et serait de nature à engendrer de graves crises internes. La menace économique s'exprime aussi au travers de la concurrence des pays émergents qui inondent le commerce de produits bon marché ; la Chine, l'Inde, le Brésil. De plus, au sein même de l'Union Européenne (U.E.) une rude lutte existe.

Il convient également de souligner les problèmes spécifiques de la zone euro qui, s'ils s'aggravaient, pourraient aboutir sinon à un éclatement de l'Europe ou du moins faire émerger de graves tensions. En cette période de crise, le risque d'États défaillants n'est pas nul chez les derniers entrants qui tirent l'essentiel de leurs ressources du commerce intra-européen.

Par ailleurs, le déficit de l'U.E devrait se situer autour de 2,3 % du PIB en 2010. Juan Manuel Barroso parle de l'utilité de coordonner la lutte contre la récession. (Le Monde du 21/11/2008). En France, les suppressions d'emploi se succèdent, en particulier, dans le secteur de l'automobile. Le chômage augmente et les mouvements sociaux se multiplient. Dans l'agriculture, la baisse des cours agricoles domine la réforme de la P.A.C. L'objectif est de rapprocher le secteur des besoins du marché (Le Monde du 20/11/2008)

La crise financière actuelle menace la cohésion européenne et met l'Europe au pied du mur. En ces temps de crise économique, certains observateurs regrettent l'absence d'un véritable esprit communautaire : « *Le salut n'est pas dans le chacun pour soi, mais dans la solidarité et la coopération. L'avenir de l'Europe se joue aujourd'hui. La tempête que nous traversons pourrait avoir une vertu : obliger les gouvernements à faire, enfin, preuve d'imagination, de courage et de lucidité* » (J.Vuillemin). C'est peut-être une opportunité de prendre un nouveau départ, de dynamiser la construction d'une politique européenne, avec la création d'un gouvernement économique européen.

13 - La santé et les risques sanitaires.

L'U.E., comme les autres continents, n'est pas à l'abri des risques naturels qui peuvent, à tout moment, porter atteinte à sa quiétude : le réchauffement climatique, les catastrophes, la pollution (à tous les niveaux : les terres, les mers, le ciel, les fleuves). Ces risques naturels peuvent engendrer un appauvrissement des productions agricoles. En Europe, la vigilance écologique et sanitaire est souhaitable. Les risques concernant la santé, en particulier pour l'alimentation, sont très présents dans l'esprit de nos concitoyens : pesticides, poisons. Même si, en Europe, les risques infectieux mettant la vie en danger, à court terme, ont pratiquement disparu, la multiplication des produits chimiques utilisés dans l'agriculture et l'alimentation peut faire courir des risques, à long terme.

Il existe, enfin, des risques liés à la formation inégale des personnels de santé, dans les différents pays de l'U.E. Ce sont ceux qui émanent du manque d'harmonisation et de coordination dans les études et les recherches. D'autres proviennent de la qualité des soins qui peuvent varier, dans les hôpitaux des différents pays. L'arrivée, par le biais des voyages, des maladies épidémiques, met aussi en danger la santé des ressortissants de l'U.E. Les professionnels de santé manifestent leurs craintes liées au manque d'harmonisation des formations et à la présence d'erreurs médicales qui en découlent et qui sont de plus en plus nombreuses. Dans le domaine vétérinaire des risques sanitaires existent aussi.

14 - Le respect de la culture une nécessité.

Certains sites historiques sont menacés, comme, par exemple, Sagunto, en Espagne. La nécessité d'une volonté politique européenne et d'une harmonisation des actions de sécurité est réelle.

Les européens, dans leur ensemble, ignorent à peu près tout des structures et des commissions censées les représenter. Et sans cette implication réelle des citoyens, vouloir parler de « *sécurité européenne* » reste illusoire et de très faible efficacité. Certes, des siècles d'histoire faits de rivalités et de conflits ne peuvent disparaître d'un coup de baguette magique. Mais, pour arriver à une coopération réelle contre les menaces, il est urgent de faire en sorte que les européens s'intéressent à leurs voisins de l'Union, à leurs traditions et à leurs problèmes.

Au 21^{ème} siècle, les états de l'Europe, malgré leurs différences et leurs difficultés, doivent unir leur volonté et inciter leurs habitants à préserver leur civilisation. Nous insisterons donc sur le rôle de l'enseignement, de l'information, capables, actualisés, de faciliter une connaissance mutuelle, qui permettrait de créer un lien entre les peuples de l'U.E et de faire accepter la nécessaire solidarité souhaitée pour affronter, ensemble, les menaces à venir.

15 – Des menaces endogènes à l'Union Européenne.

La construction de l'Union Européenne est sous la pression de nombreuses menaces endogènes.

151 – Des divisions persistantes.

La restriction des ambitions que comporte le traité dit simplifié par rapport au précédent traité portant constitution de l'UE semble devenue source d'immobilisme, d'affaiblissement, d'impuissance, et finalement de division.

152 – Des forces de démantèlement.

Par ailleurs il existe, à l'intérieur de nos territoires, de nombreuses forces de démantèlement (Pays Basque en Espagne...). Cette menace est bien réelle : les mouvements régionalistes autonomistes disposent de relais un peu partout en Europe et dans le monde, voire de complicités avec les mouvements altermondialistes et avec de nouveaux financiers comme le Venezuela.

153 – L'idéal fait place à l'intérêt.

L'Europe est une construction politique, fondée sur un idéal, qui s'est réalisée juste après la dernière guerre mondiale. L'UE a étendu ses frontières avec l'adhésion de nouveaux entrants. Cette extension toute récente s'est réalisée davantage sur des promesses de développement économique et de subventions européennes, ou même encore sur la perspective de la protection de l'OTAN, plutôt que sur une entière adhésion à un projet politique européen original.

Du modèle construit sur un idéal on a glissé sur un modèle bâti principalement sur la notion plus fluctuante d'intérêt.

154 – La contrainte d'une nouvelle identité et d'une intégration à l'Europe.

Certains pays membres sont de nouveaux pays indépendants nés de l'éclatement d'anciens États de l'Europe de l'est. Aussi subissent-ils la contrainte d'assimiler à la fois leur identité récente, et leur nouvelle intégration dans un grand ensemble européen dont ils ne concevaient pas les fondements et les règles il y a encore peu de temps. Ces nouveaux pays restent donc à la recherche de leur propre identité et de leurs marques en Europe alors même qu'ils faisaient partie d'un autre ensemble qui lui était fondamentalement opposé.

Aujourd'hui, s'ils sont loin d'avoir le même niveau de développement industriel et économique que les pays fondateurs, la différence ressort davantage de leurs précédentes évolutions sociétales. On relèvera également que de nombreux entrants se fient aux vertus du libéralisme, qui a permis leur décollage économique, et qu'ils se méfient d'une Europe « socialisante », régulatrice et bureaucratique, privilégiant souvent leurs relations atlantistes.

155 – Une « eurodéception » grandissante.

Selon l'Eurobaromètre de décembre 2008, si, curieusement, les Irlandais sont 59 % à avoir une image positive de l'Europe, les Tchèques sont 44 %, soit à peine moins que les Français (46 %) ou les Allemands (48 %), et beaucoup plus que les Britanniques (26 %). Ainsi, l'eurosepticisme se développe partout en Europe.

Celui-ci existait déjà en 1992 lors du vote Traitée sur l'Union Européenne dit de Maastricht. Il est constant et n'a pas évolué depuis cette date. Aujourd'hui il s'agit en réalité d'une « eurodéception ». Celle-ci est également due à la perception que les européens ont d'un schéma politique qui était prévu pour 12 ou 15 pays relativement homogènes mais qui reste totalement inadapté à 27 pays aux caractéristiques bien différentes. L'ambition économique prioritaire a malheureusement laissé à la traîne des évolutions politiques bien nécessaires.

156 – Une dilution des fondements de l'Europe.

Cela a des implications qui sont à la fois géographiques, économiques et culturelles : elles créent à la marge de l'Europe une situation ambiguë qui, de facto, engendre une sorte de dilution des fondements de l'UE et donc de l'« esprit européen ».

On alimente ainsi des replis identitaires, voire un « refus d'Europe » qui s'ajoutent à la déception qu'inspirent les piètres résultats de l'UE sur le plan économique et social mais également en raison de son fonctionnement que beaucoup jugent antidémocratique.

En conséquence, nous considérons, qu'à ce jour, la problématique du nombre et de l'hétérogénéité des 27 pays composant l'Union, l'appartenance d'un grand nombre à l'OTAN, alors même que notre architecture politique et administrative n'a pas véritablement évolué, constituent un problème que notre réflexion sur la sécurité européenne doit prendre en compte.

La sécurité extérieure de l'Union Européenne pose la question de la défense européenne et sa relation à l'OTAN. Quant à la sécurité intérieure nous analyserons deux aspects particuliers : la santé et la protection sanitaire de la population européenne et la défense de sa civilisation et de ses cultures.

II – LA SECURITE EXTERIEURE DE L'EUROPE PASSE PAR UN DEVELOPPEMENT DE LA DEFENSE EUROPEENNE.

21 – La Défense européenne et l'OTAN.

211 – L'OTAN au centre des enjeux de sécurité.

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense constitue un des domaines les plus dynamiques de la construction européenne. Pour autant Thomas Ferenczi² considère que c'est par un abus de langage que la PESD est présentée comme la mise en place d'une Europe de la défense. Les dispositifs prévus, qui relèvent de l'intergouvernemental, permettent un engagement à la carte pour chaque pays de l'Union Européenne et renvoient à des ambitions qui restent limitées. Ainsi l'Europe cherche seulement à bâtir un outil militaire qui lui permette de mener, à l'extérieur, des opérations de gestion de crise. C'est une « *défense de projection* ». Ce n'est pas l'instrument par lequel l'UE assurera sa propre défense. C'est l'appareil qu'elle se donne pour désamorcer les conflits avant qu'ils n'atteignent son territoire. C'est aussi l'un des moyens dont elle use pour peser sur la scène mondiale.

Il en va tout autrement lorsque l'on ambitionne de faire évoluer la PESD au stade d'une « *Europe de la Défense* ». En effet, pour les Européens, leur défense semble assurée par leurs armées nationales et par l'Alliance atlantique. Ainsi, la défense collective est toujours assignée à l'OTAN. La convergence entre l'OTAN et l'Union Européenne est ainsi devenue très forte et aujourd'hui et pas moins de vingt et un pays sont membres des deux entités.

Toutefois, la PESD, idéalisée en défense européenne, ne joue qu'un rôle marginal et ne représente pas encore l'armature d'une volonté commune des Européens. « *A aucun moment les Européens n'ont manifesté d'appétence pour une défense vraiment européenne. Ils ne veulent pas consacrer plus de crédits à la défense. Ils ne veulent pas faire double emploi avec l'Otan. Ils ne veulent pas assurer des responsabilités trop risquées. Ils se cantonnent, sous le label de « défense européenne », à des actions périphériques ou secondaires menées comme une sous-traitance* »³. La grande majorité des Etats de l'Union européenne ne veut pas d'une véritable défense européenne.

Ainsi, c'est dans l'aire euro-atlantique que la défense collective de l'Europe est conçue et l'Otan demeure aujourd'hui au centre des enjeux de sécurité.

212- La mutation de l'OTAN.

Toutefois, celle-ci semble se muer en défenseur d'une civilisation occidentale. Jacques Le Dauphin⁴ rappelle que « *lors des derniers sommets de l'OTAN les divergences ont porté pour l'essentiel sur deux questions : l'Otan doit-elle s'étendre au-delà de son membership classique pour trouver des appuis hors Europe et devenir dans les faits, et selon les circonstances une « alliance généraliste des démocraties » ? D'autre part, doit-elle se doter de moyens d'une intervention générale dans les crises, à tous les niveaux et à toutes les phases, en articulant l'usage des moyens militaires à celui des moyens civils ? S'engager en ce sens ouvrirait la voie à une mutation de l'OTAN, passant d'alliance de défense, en alliance politique, dans une nouvelle forme de bipolarité instinctive entre le monde occidental et le monde en évolution incertaine, considéré comme porteur de menaces. Cette sorte de « Sainte Alliance » occidentale qui crédibiliserait la crainte exprimée par Samuel Huntington de « clash des civilisations » suscite non seulement réserves, mais aussi hostilités de plusieurs pays* ».

² « Légitime défense », Chronique, LE MONDE, 09.10.08

³ « Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste » Hubert Védrine, Le Monde 5 mars 09.

⁴ Directeur de l'Institut de documentation et de recherche sur la paix (IDRP), collaborateur de la revue Recherches Internationales.

Cette mutation justifie à elle seule que l'UE cherche à se doter d'une défense répondant à sa sensibilité spécifique, à une politique indépendante mais autorisant une « *nouvelle union transatlantique* » dans laquelle l'Europe de la défense pourrait agir indépendamment au cas par cas.

Ainsi l'Otan est-elle en quête de légitimité alors que la défense européenne ne semble encore que virtuelle. Ce constat devrait également justifier la volonté d'une défense européenne allant au-delà des ambitions de la PESD vers une véritable Europe de la Défense. Mais est-ce possible ? Et la question n'est-elle pas : quelle Europe ? Pour jouer quel rôle dans le monde ?

De la réponse à cette question et de notre stade d'évolution politique dépend pour une large part l'approche de la défense européenne. Cela nous conduit à analyser les obstacles de nature à limiter notre ambition de transformer la PESD en Europe de la Défense.

22 – Les limites aux ambitions de l'Union Européenne.

221 – Une zone ouverte

Comment ne pas souligner que l'UE ne reste finalement qu'un grand marché ouvert à la libre circulation des capitaux, des biens et des hommes avec l'importation de risques de toutes natures que cela comporte.

222 – Les occasions perdues

Comment ne pas évoquer les occasions perdues, telles que l'élargissement opéré avant l'approfondissement, puis l'échec du projet constitutionnel, et enfin le non irlandais au traité de Lisbonne qui met un coup d'arrêt aux avancées promises en termes de processus de décision et de coopérations renforcées qui font que nous ne disposons pas encore d'un mode de gouvernance stable, ni d'une politique économique concertée, ni même suffisamment de synergies.

Nous n'avons pas non plus de politique commune affirmée en matière de relations extérieures. Une diversité d'appréciations non coordonnées, non synthétisées nous conduit à des relations diplomatiques qui sont souvent ambiguës et délicates, tant les intérêts de chacun peuvent sembler divergents.

223 – Une Union plus virtuelle que réelle.

Nous pouvons ajouter à ce constat que la Grande-Bretagne s'est ménagé des dérogations et un statut hors de la zone euro et que l'Allemagne a préféré jouer sa propre partition dans la crise récente.

Les faiblesses de l'UE nous paraissent ainsi plus évidentes : Cette union n'est-elle pas plus virtuelle que réelle ? Peut-on parler d'Europe unie lorsqu'il y a tant de motivations différentes, d'objectifs contradictoires et si peu de synergies ? En réalité, nous avons construit une Europe fondée sur des motivations à géométrie variable. Il n'y a donc pas une Europe mais « *des Europes* » correspondant à des centres d'intérêts multiples.

Dès lors on prend la mesure de la complexité de l'aboutissement d'une défense européenne crédible, on comprend que ce projet puisse marquer le pas et qu'il n'y ait pas encore de budget substantiel à lui consacrer.

224 - Une volonté et des budgets limités.

A Saint-Malo, où s'est tenue en septembre 2008 l'université d'été de la défense, James Arbuthnot⁵ a déclaré : « *La baisse des budgets de défense européens ne nous incite pas à penser qu'il existe une vraie volonté en faveur de l'Europe de la défense* ». La Grande-Bretagne est le seul pays européen à consacrer au moins 2 % de son PIB au budget de la défense. La France n'est pas bien loin,

⁵ Président de la commission de la défense de la Chambre des Communes

mais la moyenne européenne se situe à 1,31 % du PIB. Ces chiffres mesurent le degré d'ambition des Européens pour la PESD (**Annexe 2**). En réalité, nous n'avons pas les moyens de notre politique et nous ne nous les donnons pas.

Nick Witney⁶ précise par ailleurs : « Avec ses 10 000 chars, ses 2 500 avions de combat et ses deux millions de soldats (un demi-million de plus que la super-puissance américaine), l'Europe gaspille ses ressources en matière de défense ; 70 % des forces terrestres sont dans l'incapacité totale d'opérer en dehors des frontières nationales. Cet échec dans la modernisation conduit à la gabegie de la majeure partie des 200 milliards d'euros que l'Europe dépense chaque année pour sa défense ». Le recours à l'Otan reste militairement indispensable car elle dispose des moyens logistiques, d'une couverture aérienne consistante et d'un « parapluie » de satellites américains.

225 – Une mise en œuvre problématique des moyens.

Enfin, dans une note pour l'European Council on Foreign Relations, Nick Whitney dresse un état des lieux plutôt décourageant. Les opérations, au nombre d'une vingtaine, organisées par l'UE dans des zones de crise ont été marquées, selon lui, par « le triomphe de l'improvisation ». Elles ont été conduites dans « un vide stratégique », sans plan cohérent, et, malgré la modestie de leurs objectifs, se sont révélées difficiles à mettre sur pied, faute de volontaires. Elles ont également souffert d'un commandement « fragmenté », source de retards et de désorganisation.

226 - Une capacité de planification stratégique limitée.

Les États membres paraissent déterminés à parfaire cet outil. Toutefois la capacité de planification stratégique, sans laquelle il ne peut y avoir de capacité autonome d'action de la défense européenne, n'a aujourd'hui qu'une existence confidentielle. Le Royaume Uni s'est par ailleurs opposé systématiquement à la montée en puissance de l'Agence Européenne de Défense (AED) censée promouvoir la coopération et les synergies entre industries de défense.

23 – Les évolutions possibles.

231 – Se rassembler sur les objectifs d'une défense européenne.

D'une façon générale, il conviendrait d'identifier et de se mettre d'accord sur le « quoi défendre ? ». « Renforcer l'identité de l'UE en termes de sécurité » impose de revoir les composantes de l'identité européenne, ce qui nous rassemble, tout ce qui justifie que l'on puisse se mobiliser pour le défendre.

C'est sans doute la paix, une relative prospérité en raison du développement économique avec des relations commerciales intra-européennes en forte hausse, un attachement à la promotion de la démocratie, l'acceptation du principe de laïcité, mais aussi sans doute l'affirmation d'un socle culturel commun, enfin un modèle à promouvoir.

232 – Développer un nouvel état d'esprit européen.

Face à un esprit européen déclinant qui relève en partie de notre propre responsabilité en raison d'un manque de pédagogie, d'un manque de manifestations symboliques promotionnant l'UE mais surtout en raison d'une organisation trop technocratique, il conviendrait de soutenir les aspects positifs de l'Europe, de montrer une nouvelle image de l'Europe pour que les peuples en arrivent à se sentir véritablement européens.

Renforcer l'identité européenne c'est surtout cesser de faire l'Europe contre les peuples mais avec eux. Le développement de l'esprit de défense européen dépend de l'évolution de cette étape.

233 – Intégrer une approche culturelle.

La civilisation européenne dépasse toutefois le simple cadre de l'UE. Elle est basée sur une culture commune qui englobe plus que les 27 pays qui composent l'UE. De toute évidence, sous

⁶ Président de l'AED jusqu'en 2007

l'angle de notre défense adaptée à certaines menaces, il conviendrait de dépasser cette approche limitée aux seuls États membres et d'intégrer dans nos raisonnements stratégiques davantage de pays parce que nous avons des intérêts culturels communs. Ainsi conviendrait-il de considérer qu'un État comme la Russie devrait, dans bien des circonstances, être approché plutôt comme un partenaire que comme un adversaire potentiel.

Par ailleurs l'Europe devrait promouvoir l'originalité de sa perception humaniste des rapports entre États. Cela implique trois conséquences :

- 1) L'Europe devrait disposer de son propre système d'analyse et d'évaluation des crises.
- 2) Son projet diplomatique devrait s'en tenir à celui d'une puissance militaire sans ambition impériale ce qui demande une évolution progressive de son rapport à l'Otan.
- 3) Enfin, la stratégie européenne de recours à la force devrait se différencier des concepts américains de destruction et proposer des stratégies diversifiées de neutralisation.

234 – Concentrer l'ambition d'Europe de la Défense au plus grand commun dénominateur.

La défense de l'Europe devrait se concevoir selon la notion d'espaces ou de cercles partagés, autant d'espaces ou de cercles sur lesquels se sont regroupés un certain nombre de pays en fonction de leurs motivations premières qui sont parfois très différentes. On observera que plus nous élargissons l'UE, plus nous retrouverons des pays uniquement intéressés par le seul espace économique. Ceux des pays qui adhèrent à l'ensemble de ces espaces, de ces cercles, ceux qui partagent tout, représentent le noyau dur effectif de l'Europe. Ils partagent, en commun, le maximum des valeurs de l'Europe.

En conséquence, nous considérons que c'est sous un angle de plus grand commun dénominateur qu'il conviendrait de recentrer les bases d'une défense européenne en la limitant, dans un premier temps, à cet espace commun réduit. Etre dans l'espace économique européen ne suffit pas. C'est une question de profession de foi en l'Europe.

235 – Evoluer politiquement afin de créer un « groupe leader ».

L'élargissement actuel a sans doute dilué l'esprit européen originel mais également démultiplié les points de vue dans les situations de crises et donc la probabilité de désaccords.

Lisbonne pouvait laisser espérer une phase plus favorable avec la fin de la règle de l'unanimité, une plus grande possibilité de promouvoir des coopérations renforcées, la mise en place d'un exécutif plus stable, le renforcement du Parlement. L'Europe politique est encore en mutation. Sur le plan de la défense, ces facteurs font que nous en restons à une ambition peu partagée, à des budgets très faibles et finalement à peu d'évolution.

Une des solutions pour l'Europe de la défense réside sans doute dans les dispositions prévues dans ce traité : d'une part, parce qu'elles pourraient permettre à l'Europe de se doter enfin d'un ministre et d'une politique étrangère commune, sans laquelle la politique européenne de défense restera marginale et d'autre part, parce qu'elles comportent de nouveaux instruments pour la PESD, comme la possibilité de créer un « *groupe leader* » en matière de défense ce qui correspond à notre souci de circonscrire, dans un premier temps, le problème au cercle de ceux qui partagent en commun le maximum des valeurs et des intérêts de l'Europe.

236 – Promouvoir les programmes militaires communs ; une étape indispensable.

Le développement d'un esprit de défense indispensable au renforcement de l'identité de l'UE en termes de sécurité passe également de façon certaine par la volonté et la concrétisation de programmes militaires communs. Cela symboliserait la cohésion européenne et contribuerait à la promotion d'une identité de défense.

C'est un élément à prendre en compte d'autant que l'Agence Européenne de Défense devrait constituer une véritable politique européenne en matière de capacités, de recherche et d'armements ce qui devrait faciliter la convergence des politiques nationales.

Par ailleurs des programmes comme celui de l'avion A400M, qui connaît un important retard alors qu'il est capital pour nos armées, devraient, dans cette période de crise, bénéficier d'un soutien financier substantiel dans le cadre du plan de relance.

237 – Limiter le domaine d'action de la PESD.

Si l'Agence Européenne de Défense a complété utilement les missions dites de Petersberg, l'engagement dans des actions de coopérations dans le domaine de la sécurité doit être limité à notre environnement géographique le plus proche. Autrement cela correspondrait, de notre point de vue, à un élargissement excessif du champ de la PESD.

238 – Se contenter de solutions d'attente.

Puisqu'à ce jour il y a peu de convergence et que, d'autre part, notre processus de décision s'avère trop lent, il serait illusoire de s'employer à créer finalement un mauvais clone de l'Otan. A ce jour, sa couverture reste l'option la plus pertinente en raison d'un modèle qui globalement a fait ses preuves. S'en remettre à la défense de chaque État est également illusoire. Cela nous ramènerait à un problème de moyens auquel l'ensemble des États européens, hormis le Royaume Uni, est confronté.

Si l'on ambitionne à terme une « *Europe de la Défense* », le réalisme à ce jour, dans cette période intermédiaire de crise, nous conduit à adopter une « *politique à petits pas* » en renforçant ce qui existe et en se contentant de mutualiser de plus en plus de moyens tels que les porte-avions, les transports de troupes, des armements dans le but de n'intervenir que dans des opérations d'envergure minime.

Par ailleurs, le recours au « *soft power* » pour dégonfler les crises devrait être une des stratégies possibles à privilégier mais lui-même reste fonction de notre poids politique et économique.

239 – Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sujet de débats.

2391 – Une meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux.

D'un point de vue opérationnel, il est évident que nos responsabilités seront davantage en conformité avec la réalité des moyens militaires que nous déployons d'autant que nous sommes depuis toujours l'un des principaux contributeurs en hommes et en financement de l'Otan.

Par ailleurs nous pouvons relever un certain nombre d'avantages : notre pays pourra élargir sa capacité d'action sur le plan militaire et diplomatique et nous aurons les moyens de peser plus sur les choix stratégiques. « *En participant à toutes les structures, il devient possible d'exercer une réelle influence non plus seulement sur les décisions, mais aussi et surtout sur la conduite des opérations* »⁷. Nous y serions en meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux et l'entrée en nombre d'officiers français au sein des commandements de l'Otan garantirait une meilleure prise en compte de nos conceptions en matière de défense et de sécurité.

D'un autre point de vue, nous ferions la démonstration de notre bonne volonté, et serions ainsi en bien meilleure posture pour faire avancer le projet militaire européen, en complémentarité avec l'Otan.

Autre argument, la possession par la France d'une capacité de dissuasion nucléaire indépendante, qui nous permet d'affirmer que notre survie ne dépend pas d'autrui et ainsi d'être en mesure, lorsque cela est légitime, de critiquer la politique américaine, ne serait nullement affectée par une réintégration.

⁷ Le choix de la responsabilité, Michèle Alliot-Marie, Le Figaro, 16/02/2009

Par ailleurs, « *l'Otan prend ses décisions à l'unanimité. L'opposition d'un seul de ses membres interdit son engagement. En aucun cas, la France ne saurait donc être obligée de participer à une opération contre son gré. Il est foncièrement faux d'évoquer un alignement automatique sur nos alliés américains. La preuve, s'il en était besoin, c'est que lorsque les États-Unis ont décidé d'engager la guerre contre l'Irak, l'Allemagne, membre à part entière de l'Otan, a refusé d'y participer* »⁸.

Enfin nous ne devons pas sous-estimer l'aspect économique pour notre pays avec la possibilité de contrats nouveaux pour nos industries d'armement du fait de notre meilleure intégration dans l'Otan.

2392 – Les risques.

Toutefois le retour total dans l'Otan de la France soulève plusieurs interrogations : quid de l'Europe de la défense alors que près de 1000 de nos officiers et sous-officiers rejoindront les structures de l'Otan dont on peut craindre que les meilleurs soient davantage tentés par de hautes fonctions au sein de l'Otan que par de plus modestes postes européens ? On peut penser que cela se fasse au détriment de notre engagement en faveur de l'Europe de la Défense et soit interprété comme tel par nos partenaires européens.

D'un autre point de vue on peut penser que « *tout est fait pour expliquer que les Américains reconnaissent enfin cette dimension européenne, mais qu'elle restera un élément complémentaire de l'organisation atlantique, et non autonome.* »⁹

Une autre interrogation porte sur le fait que notre retour dans le commandement intégré soit de nature à créer un éventuel amenuisement de notre capacité à dire non aux américains. Les États-Unis ne sont certes pas une menace mais ils peuvent constituer « un risque » car leur vision messianique subsistera vraisemblablement encore longtemps.

Enfin cette rupture avec une position qui faisait consensus dans l'opinion française parce qu'elle symbolisait l'indépendance de la politique étrangère de la France et sa souveraineté est susceptible d'envoyer au monde « *un signal de réalignement de la France, qui sera politiquement interprété comme tel, avec le déclassement et les risques qui en résulteront* »¹⁰.

En résumé : « *Nous avons avec les États-Unis l'essentiel en partage mais nous avons parfois des différences d'appréciation et des divergences d'intérêts qu'il serait déraisonnable de taire. Au bout du compte, c'est donc moins la place de la France dans l'Otan qu'il est urgent de clarifier que le rôle et le fonctionnement futur de l'Alliance dans un 21^{ème} siècle déjà malmené par les crises* »¹¹.

III – DEUX EXEMPLES OÙ LA COLLABORATION INTRA-EUROPEENNE AMELIORERAIT LA SECURITE INTERIEURE.

31 – La santé et la protection sanitaire.

311 - Les Initiatives dans le domaine de la Santé

Les initiatives dans le domaine de la santé peuvent guider une meilleure collaboration intra-européenne.

⁸ Le choix de la responsabilité, Michèle Alliot-Marie, Le Figaro, 16/02/2009

⁹ La fin de la singularité française dans l'Otan, Jacques Hubert-Rodier, Les ECHOS, 25/02/09

¹⁰ « Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste » Hubert Védrine, Le Monde 5 mars 09.

¹¹ Le retour dans le berceau atlantique est inopportun et inefficace, Louis Gautier, ancien conseiller de Lionel Jospin, Le Monde 20 février 2009.

Le premier exemple, très spécifique, concerne la qualité des soins dans les hôpitaux européens. En effet, certains risques existent, dont les infections nosocomiales, les erreurs médicales, les fautes dues à l'absence de collaboration entre les différentes spécialités. Il existe un réseau européen : EUNETPAS (Réseau européen pour la sécurité du patient). Dans ce cadre, s'est tenu à Paris, en septembre 2008, un colloque pour la sécurité des soins en Europe. Ce colloque associait le Ministère de la Santé français, des professionnels des différents pays et des organismes mondiaux. Deux interventions ont été significatives : la première, celle de la représentante du Ministère de la Santé espagnol, qui a parlé du rôle des patients dans le programme national de la sécurité des soins en Espagne. La deuxième a exposé l'expérience allemande : comment impliquer l'ensemble des acteurs concernés ?

La démarche suivie est très intéressante car elle montre que, face à un problème, une réponse, impliquant la participation des autorités administratives, des professionnels et du public, est possible.

312 – La nécessité d'harmonisation des études au niveau européen

Elle est liée à la circulation des personnes. Dans le domaine médical, il apparaît que le niveau de formation est inégal et que certains pays sont moins exigeants que d'autres, quant au niveau requis pour exercer. La libre circulation, à l'intérieur de l'Europe, peut entraîner des risques sur la qualité des soins. Des normes européennes existent dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, et le problème de leur respect se pose.

Certaines initiatives peuvent venir en aide à l'action des instances européennes. Il y a une vingtaine d'années, a vu le jour l'AFEEV (l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire). Cette association s'est donnée pour mission de vérifier l'application des normes européennes en créant une commission d'inspection, chargée de vérifier le fonctionnement des différents établissements. C'est ainsi, qu'il y a deux ans, une inspection d'une Ecole Vétérinaire française a obligé le ministère de tutelle à revoir une réforme qui avait amputé d'une année, la durée de la formation purement professionnelle. Cet autre exemple montre que des initiatives personnelles, en l'occurrence d'enseignants, peuvent lutter contre l'insécurité dans le domaine sanitaire. Nous l'avons choisi car nous pensons que d'autres initiatives peuvent s'en inspirer dans divers domaines. Le principal avantage de cette participation des particuliers au fonctionnement de l'U.E., c'est qu'elle facilite l'acceptation des nouvelles règles et renforce notre cohésion.

313 - La protection de la Santé dans tous ses états.

Ce qui prouve le dynamisme des européens, lorsqu'ils se sentent concernés, ce sont les nombreuses réactions dans des domaines très variés, qui ont permis de créer des groupes internationaux actifs, à titre d'exemples :

- REACH, commission qui cherche à améliorer le cadre ancien de l'U.E sur les produits chimiques.
- EUN et PASS, qui souhaite agir pour préserver la qualité des soins dentaires et la sécurité des patients.
- L'EUROSAFE, lutte contre les traumatismes et les violences.
- IMPACT s'intéresse à la lutte contre les faux médicaments vendus sur internet par les mafias.

Ces travaux prouvent l'attention que portent les professionnels à la défense de la santé. Le contrôle des médicaments et la prévention des risques vétérinaires et des épidémies sont autant d'actions de défense civile qui contribuent au maintien de la sécurité. Il est bien question ici de la protection des populations qui vivent en Europe et dont l'un des atouts est, précisément, jusqu'à présent, la qualité de vie. Face aux menaces sanitaires, vétérinaires, les pays ne doivent pas baisser la garde, déclare B.Vallat, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale. Les états

doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer la veille sanitaire, et, le moment venu, agir de la manière la plus efficace.

L'information est aussi une arme défensive qui permet de prévenir et d'assurer la liaison entre les différents interlocuteurs : cela passe nécessairement par des actions d'information auprès des éleveurs et une formation continue des vétérinaires de terrain. Il faut aussi établir des liens forts entre, d'une part les éleveurs et les vétérinaires de terrain, et, d'autre part, la puissance publique représentée par les services vétérinaires. L'information, ici encore, est la base de l'action et l'action aura d'autant plus d'efficacité qu'elle sera commune et menée conjointement par les politiques et les acteurs de terrain.

Dans le secteur de la santé, les réponses européennes aux préoccupations de Santé Publique ont avancé progressivement. Il y a désormais un ensemble de résolutions, et parmi celles-ci, existe le fait que la Santé Publique ne peut être assimilée à un service marchand. En cela, nous nous sommes éloignés du Traité de Rome et de ce rapport initial qu'entretenaient les européens envers ces questions de Santé Publique qui étaient liées à la libre circulation des marchandises. De fait, la situation a évolué au fil des défis, et il semble que dans cet espace géographique, qui s'est élargi entre temps, se soit mis en place une certaine collégialité européenne autour de ce que doivent être les réponses à ces interrogations à propos des médicaments, des produits pharmaceutiques, de la sécurité médicale et alimentaire. La lutte contre le syndrome respiratoire aigu qui, parti de la Chine a envahi le monde en 2 ou 3 mois, est à l'origine de la création, en un temps record (10 mois), du Centre Européen du contrôle des maladies à Stockholm. Avec ce centre, un travail significatif a pu être développé selon deux axes principaux : un aspect général de préparation à la prévention, et, sur un plan plus spécifique, la considération de préoccupations ponctuelles majeures comme le bioterrorisme, la variole, la pandémie grippale .

314 - Mais pourquoi l'Europe a-t-elle attendu si longtemps pour s'en préoccuper ?

Certainement parce que la Santé Publique était considérée jusque-là comme étant une prérogative régaliennne des états et qu'il était bien difficile de la partager au plan européen. Pour bien comprendre les besoins en Santé Publique, il faut admettre que la politique de santé présente deux aspects :

- la gestion des soins (qui doit rester proche des populations) ;
- La prévention des maladies (où les compétences nationales doivent être partagées).

En ce qui concerne ce 2^{ème} aspect, il est utile de souligner l'importance de programmes précurseurs comme le Plan Cancer ou le Plan Sida. Ces programmes, marginaux au début, ont eu un impact très fort au sein des populations, de certains Etats, voire de certains chefs d'Etat.

La conséquence a été la signature du Traité d'Amsterdam en 1999 qui intègre totalement ces notions de Santé Publique avec, en particulier, la création d'un Conseil de Santé, qui réunit l'ensemble des ministres concernés afin qu'une action communautaire complète les politiques nationales. La communauté européenne ne doit pas interférer dans la gestion directe des problèmes de soins afin d'éviter que les systèmes de santé, issus de l'histoire de chacun des pays, ne soient bousculés par telle ou telle politique venant de Bruxelles mais qu'ils protègent, au contraire, la Santé Publique dans toutes les politiques de l'Union. Il faut aussi s'appuyer sur la médiatisation et sur la mise en commun des programmes et des moyens de recherche.

315 – Mettre en place une réponse européenne.

Il y a aujourd'hui un véritable pouvoir de l'information par rapport au pouvoir réglementaire. Les moyens légaux, pour d'évidentes raisons constitutionnelles, ne sont pas toujours disponibles, et ne le seront peut-être jamais. Le citoyen européen ne souhaite pas un droit de la santé ; mais il souhaite être informé et protégé par la mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte. Il n'est pas prêt à ce qu'un commissaire européen prenne seul, par exemple, la décision d'interdire l'entrée d'un territoire en

cas de danger sanitaire. Il demande la création de structures importantes regroupant quantités d'experts nationaux et internationaux qui n'opèrent plus épisodiquement lors de conférences médiatisées, mais qui restent en relation permanente. Voilà pourquoi les agences européennes doivent se développer, coopérer entre elles, et voilà pourquoi le citoyen européen doit avoir accès à de simples notes scientifiques explicatives et détaillées, plus proches de lui qu'un texte de loi.

Dans le domaine de la recherche, il faut persuader les états et les industriels que le cadre commun offrira une plus grande sécurité en permettant, par une harmonisation européenne, et peut-être un jour mondiale, de réduire les coûts et de concentrer les activités sur une recherche innovante et non défensive. Elargir ces coopérations devrait permettre également une mise en commun des enseignements, des connaissances, et projets de recherche.

La prochaine étape, dans la mesure où le Traité de Lisbonne pourrait être ratifié, ne doit pas entraîner de bouleversement, mais doit renforcer les orientations actuelles. Le Traité de Rome a placé l'état, puis l'économie au centre des aspirations européennes ; l'avenir doit se préoccuper de la place du citoyen en faire son but essentiel, à défaut d'être unique.

En matière de Santé Publique, il ne peut y avoir de sécurité sans confiance. Confiance dans nos agences européennes d'expertise, confiance en leur totale indépendance, enfin confiance parce qu'aujourd'hui encore, et certainement pour longtemps, force est de constater qu'un concept fédéral ne peut systématiquement supplanter un concept national.

32 - Culture et Enseignement.

321 - Sauvegarde de la civilisation et des cultures des pays de l'Union Européenne.

Il serait souhaitable de mettre en commun des objectifs pour préserver notre civilisation et nos cultures face à des civilisations conquérantes, comme celles qui ont l'Islam pour religion et qui menacent certaines de nos valeurs : la laïcité, la démocratie, la tolérance. Contre l'anarchisme, il semble urgent de renforcer les idées fortes des encyclopédistes : le respect des lois, le respect d'autrui, la valeur du travail et de l'éthique.

Nos histoires, même si elles sont différentes et souvent traversées par des guerres et des conflits, ont une grande originalité et comportent de riches cultures qui ont inspiré un grand nombre de nations dans le monde. Citons, à ce sujet, les efforts fournis sous la présidence de Nicolas Sarkozy pour contribuer à la formation d'une culture européenne ; nous faisons allusion à la « Semaine culturelle européenne » qui a animé de diverses manifestations (danse, théâtre, expositions) les capitales des pays de l'Union. Des programmes culturels communs pourraient être conçus suivant cet exemple.

Comme dans le domaine militaire où les rencontres entre officiers d'active ou de réserve, linguistes ou non, ont montré leur utilité pour l'élaboration d'un état d'esprit solidaire européen, il faudrait établir des liens entre jeunes européens, soit par le biais des sessions-jeunes de l'I.H.E.D.N, ou encore, grâce aux travaux des trinômes. Ces rencontres pourraient éveiller la jeunesse aux notions de culture et de défense européennes et servir de tremplin à une plus large diffusion des valeurs communes à défendre.

Il semble que les programmes de l'éducation nationale soient périmés car ils n'abordent pas l'Europe en tant que bloc d'Etats aux intérêts communs. Il faut, sans nul doute, les adapter aux nouveaux enjeux : la création d'un état d'esprit européen et la nécessité de travailler ensemble à des objectifs communs.

Les échanges scolaires et universitaires doivent être encouragés, et ce, malgré la crise, afin que les jeunes des états de l'Union se connaissent mieux et agissent ensemble, conscients, cette fois, de contribuer à leur sécurité. La coopération franco-allemande, politique et militaire, est un exemple.

322 - L'Enseignement : Un chantier à rénover en matière Européenne.

En 2006, G. de Robien écrivait déjà : « *C'est collectivement que nous pouvons aider les jeunes à mieux connaître les enjeux de leur citoyenneté européenne. L'Europe doit être enseignée dans toutes les disciplines ; les langues, naturellement, la littérature, l'histoire, la géographie, les arts, les sciences économiques ont évidemment une dimension européenne. Tout domaine de la connaissance porte une dimension européenne. Etudier l'histoire de son pays, du pays partenaire, de l'Europe, d'un point de vue qui ne soit pas franco-français, mais qui permette de déplacer les perspectives, sera une formidable chance pour nos lycéens : Comment mieux susciter et construire un vrai regard européen, un vrai regard d'Européen* » ?

Les sections européennes ont contribué à l'enrichissement culturel des lycéens et leur ont permis d'avoir un nouveau regard sur l'Europe.

Il serait souhaitable de procéder aussi à la médiatisation des avancées de la construction européenne. Les lois européennes sont méconnues, le Livre Blanc de la Défense est inconnu des citoyens. Certains passages de ce livre devraient être divulgués afin d'inculquer, non plus seulement l'idée des nations au sein de l'Europe, mais de faire naître ce sentiment nouveau d'appartenir à une fédération de nations aux intérêts communs.

Dans le Livre Blanc de la Défense, une expression revient souvent : « *La France souhaite ...* » Mais comment infléchir les décisions des autres états ? Si les lois doivent être appliquées et les paroles tenues, en matière de sécurité, il semble bien qu'une méthode, efficace lorsqu'elle est constamment réitérée, pourrait aider à la quête de sécurité, cette méthode, c'est l'information, sous toutes ses formes : les médias, internet, les diverses sphères de la société: le milieu scolaire, universitaire ...

IV – CONCLUSION.

La quête de sécurité de l'U.E n'est pas limitée à la défense du territoire, et, face à une menace qui revêt aujourd'hui plusieurs formes, elle concerne bien d'autres domaines. Il s'agit de garantir la sauvegarde de la civilisation des nations de l'U.E ainsi que le bien-être de ses habitants.

Il ne sert à rien de créer une armée aussi puissante soit elle si elle n'est pas au service d'une force politique cohérente, d'un exécutif stable, reconnu par tous formulant des stratégies unitaires pour une politique étrangère lisible. Nos réflexions démontrent que les réponses sont avant tout politiques mais qu'elles dépendent de moyens que seule la prospérité économique peut nous apporter. En conséquence, pour faire de la PESD une « *Europe de la Défense* » et « *renforcer l'identité de l'UE en termes de sécurité* », l'UE devra s'employer à surmonter les divisions entre les États membres, dont les aspirations, les traditions et les interprétations des menaces demeurent encore aujourd'hui profondément divergentes.

Les européens doivent être plus vigilants et dynamiques et s'efforcer de mieux se connaître, afin d'être en mesure de défendre, d'un commun accord, des valeurs aussi précieuses que la tolérance et le respect des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, valeurs de nos démocraties. Vigilance, harmonisation, coopération, solidarité et confiance sont les clefs du succès, c'est-à-dire, de la garantie de la sécurité, et les cas cités, à titre d'exemple, ont prouvé leur efficacité dans les domaines suivants : la lutte contre le terrorisme, la santé, la recherche. Les méthodes utilisées : travail en commun entre responsables politiques, polices et populations, plans européens qui regroupent des chercheurs ou des enseignants et des chefs d'entreprise, en ce qui concerne la santé ; mise en commun des travaux de

recherche, dans le domaine agricole ou industriel, sont susceptibles de renforcer la cohésion dans l'U.E et redonner la confiance nécessaire à ses habitants.

Une présentation de l'information plus visible et une divulgation du travail réalisé dans le cadre de la P.E.S.D, éviteraient cette absence de sentiment d'être européen chez un grand nombre de nos concitoyens, qui, parce que insuffisamment informés, sont souvent prêts à critiquer les efforts entrepris pour la construction de l'U.E. Charles Mouly écrivait: « *Il est...urgent de prendre conscience que pour ne pas survivre idiots, réduits à l'état de robots presse-boutons, le plus sûr moyen est de retrouver nos racines et de nous y rattacher solidement* ». (Catinou et Jacouti)

Il y va sans doute de la survie de l'U.E de prendre en main son destin, des politiques aux militaires, des cadres aux salariés, de nous tous, avec une vision moderne et en défendant l'idée d'indépendance européenne et peut-être, celle de « souveraineté européenne ».

ANNEXE 1

L'immigration en Europe

Le vieillissement des populations de l'Europe nécessite un certain volume d'immigration, si possible choisie en fonction des besoins spécifiques de chaque pays. Au 1er janvier 2008, la population de l'Union européenne était de 499,7 millions d'habitants. Le taux de croissance de la population européenne est l'un des plus faibles du monde (Allemagne -0,1% en 2005, OCDE) mais c'est aussi dans l'Union que les habitants vivent le plus longtemps. Dans un futur proche, de nombreux États membres vont voir leur population décliner à cause de la chute des taux de naissance, mais ceci serait contrebalancé par l'accession des nouveaux pays dans l'union et partiellement par l'immigration.

Toutefois, les chiffres concernant l'évolution démographique semblent contestables à maints égards. L'impossibilité de relever des statistiques sur des critères ethniques et de les publier nous contraints à nous référer aux seules publications officielles.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE QUELQUES PAYS								
Année 2004								
Nombres (en milliers)								
Pays						Accrois-	Solde	Accrois-
	Population	Mariages	Divorces	Nés	Décès	-sement	migra-	-sement
	moyenne			vivants		naturel	toire ¹²	total
Allemagne	82 516,3	396,0	213,7	705,6	818,3	-112,7	+81,8	-30,9
Autriche	8 173,3	38,5	19,0	79,0	74,3	+4,7	+61,7	+66,4
Belgique	10 421,2	43,0	31,0	116,0	101,9	+14,1	+35,4	+49,5
Chypre	739,8	5,3	1,6	8,3	5,2	+3,1	+15,7	+18,8
Danemark	5 404,5	37,7	15,8	64,6	55,8	+8,8	+5,0	+13,8
Espagne	42 691,7	215,3	.	453,3	370,7	+82,6	+610,1	+692,7
Estonie	1 349,1	6,0	4,2	14,0	17,8	-3,8	-0,3	-4,1
Finlande	5 228,2	29,3	13,2	57,8	47,6	+10,2	+6,7	+16,9
France entière	62 324,4	278,6	134,6	800,2	519,6	+280,7	+108,8	+389,4
Grèce	11 058,2	46,5	12,5	104,0	104,0	0,0	+35,0	+35,0
Hongrie	10 107,1	43,8	24,6	95,1	132,5	-37,4	+18,2	-19,2
Irlande	4 068,5	20,6	3,3	61,7	28,2	+33,5	+48,0	+81,5
Italie	58 175,3	250,8	.	562,6	546,7	+15,9	+558,3	+574,2
Lettonie	2 312,8	10,4	5,3	20,3	32,0	-11,7	-1,1	-12,8
Lituanie	3 435,6	19,1	11,0	30,4	41,3	-10,9	-9,7	-20,6
Luxembourg	453,3	2,0	1,1	5,5	3,6	+1,9	+1,5	+3,4
Malte	401,3	2,4	.	3,9	2,9	+1,0	+1,8	+2,8
Pays-Bas	16 281,8	76,1	31,6	194,0	136,6	+57,4	-9,9	+47,5
Pologne	38 182,2	191,8	56,3	356,1	363,5	-7,4	-9,4	-16,8
Portugal	10 502,0	49,0	23,3	109,3	102,0	+7,3	+47,3	+54,6
République tchèque	10 216,1	51,4	33,1	97,7	107,2	-9,5	+18,6	+9,1

12 En [démographie](#), le solde migratoire est la différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants d'un territoire donné. Autrement dit le solde migratoire est égal à la différence entre [immigration](#) et [émigration](#) (du point de vue du territoire étudié, indépendamment de la nationalité des [migrants](#)). Le solde migratoire peut donc être positif ou négatif. Ajouté à l'[accroissement naturel](#) ou solde naturel, il permet de calculer la [variation totale](#) d'une population. Une région au solde migratoire positif est dite [attractive](#). À l'opposé, une région au solde migratoire négatif est dite [répulsive](#).

Royaume-Uni	59 867,2	.	167,1	716,0	583,1	+132,9	+201,8	+334,7
Slovaquie	5 382,5	27,9	10,9	53,7	51,9	+1,8	+2,9	+4,7
Slovénie	1 997,0	6,6	2,3	18,0	18,5	-0,6	+1,8	+1,2
Suède	8 993,6	43,1	20,1	100,9	90,5	+10,4	+25,3	+35,7
Union Européenne	460 282,5	.	.	4 828,0	4355,6	+472,5	+1 855,1	+2 327,6
Islande	292,1	1,5	0,5	4,2	1,8	+2,4	+0,6	+3,0
Norvège	4 592,0	22,4	11,0	57,0	41,2	+15,8	+13,1	+28,9
Suisse	7 389,6	39,5	17,9	73,1	60,2	+12,9	+38,1	+51,0
États-Unis	293 033,0	.	.	4 140,5	2 443,9	+1 696,6	+999,2	+2 695,8
Japon	127 324,5	.	.	1 217,3	1 114,2	+103,1	-1,8	+101,4
Sources : Eurostat et instituts nationaux de statistique								

On remarque que près de 80 % de l'accroissement de la population européenne est dû au solde migratoire. En ce qui concerne le solde naturel (différence entre naissances et décès), il est fort faible ; la France à elle seule assure plus de la moitié de ce dernier¹³.

Depuis le début des années 2000, certains pays de l'Union, principalement méditerranéens, ont vu l'immigration devenir massive sur leur territoire. Il s'agit de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Autriche, de l'Italie et de Chypre. Ce dernier pays forme avec l'Espagne et l'Irlande le groupe où l'immigration est proportionnellement la plus intense. Mais l'immigration ne se limite pas aux pays déjà cités. On peut dire qu'elle est également importante au Portugal, en Belgique, en Grèce et surtout au Royaume-Uni.

En 2004, seuls la Pologne, les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et les Pays-Bas avaient un solde migratoire négatif.

On notera également que le solde migratoire européen est largement supérieur à celui des États-Unis terre réputée d'immigration.

¹³ Selon l'INSEE, il y a eu, au dernier recensement, 834 000 naissances en France en 2008. (Population de 64,3 millions) avec une moyenne de fécondité de 2,02. Toutefois, selon des études, si on ne prend que les femmes de nationalité française, on tombe à 1,8. Selon le chercheur Philippe Bourcier de Carbon cette croissance provient pour les 4/5 des femmes des ménages dont le chef ou le conjoint sont « immigrés sur le territoire métropolitain » (au sens de l'INSEE), originaires des seuls pays d'Afrique (Maghreb, et reste de l'Afrique) et de la Turquie, dont la fécondité globale est le double du reste de la population métropolitaine et ne baisse pas depuis les années 90 en raison de la croissance rapide des flux annuels d'immigration (légal ou non).

ANNEXE II

OFFSHORE : Impacts sur la sécurité.

Précisons tout d'abord que ce chapitre n'est pas un plaidoyer pour au contre l'offshore. Il a pour but de mettre en avant des risques concernant la sécurité des personnes dans les domaines économiques, sociologiques et sanitaires et de proposer des pistes afin d'en limiter les impacts.

L'offshore c'est l'ensemble des délocalisations des activités dans les pays émergents hors Europe.

L'offshore est créateur de deux sources d'insécurité. Directement l'offshore présente un risque industriel lié à des transferts non maîtrisés de savoir-faire pouvant engendrer des pertes d'emploi et des risques pour la santé et la sécurité, puis dans un second temps il peut être vu comme un accélérateur de la montée d'un sentiment d'abandon chez une partie des populations les plus défavorisées avec son cortège de création de sentiment xénophobe et d'augmentation de l'instabilité sociale.

Pour commencer par le risque industriel, nous le décomposerons en deux grandes catégories. D'une part le risque lié à l'intelligence économique et d'autre part le risque lié à ce que nous regrouperons sous le thème des « non qualités ».

A. Le risque économique.

Concernant le risque économique, rappelons qu'actuellement de nombreuses entreprises européennes cherchent soit à baisser leurs coûts de production en allant vers des pays à bas coûts de mains d'œuvre soit à faire du retour géographique vers les pays émergents afin de gagner de nouveaux marchés (ce qui peut se résumer par « *je veux bien vous acheter un produit à condition que vous en conceviez ou fabriquiez une partie la plus importante possible chez moi* »). Les pays les plus souvent cités dans ce dernier cas sont la Chine, le Brésil, la Russie et l'Inde (liste qui correspond étonnamment à la liste établie par le Ministère de l'Intérieur, des principaux pays les plus actifs en termes de veille économique en France (Autres pays européens et USA exceptés).

Bien que cette politique soit compréhensible, elle se heurte à un grave écueil dès que l'entreprise atteint une certaine taille. En effet dans ce cas, les services achats et les services techniques sont bien souvent dissociés et avec des logiques différentes. Les services achats ont des objectifs de baisse de coûts et émettent des objectifs de taux d'offshore sur les projets que les services techniques ne peuvent tenir sans transférer certaines informations sensibles à l'étranger. S'engagent alors des luttes d'influence internes à ces entreprises dont l'issue dépend du poids donné par les structures dirigeantes à ces deux services. On voit ainsi de grandes entreprises européennes déléguer des systèmes de logistiques complets, transmettre les spécifications détaillées de leurs équipements, des process de fabrication, etc. Informations qui sont ensuite copiées, voir améliorées et utilisées pour créer des produits venant en concurrence directe de ceux de l'entreprise initiale qui perd ainsi son avance et les investissements qu'elle avait fait pour la mise au point de ses produits. Une sensibilisation dans les entreprises semble indispensable. Elle est actuellement laissée dans la très grande majorité des cas au bon vouloir du dirigeant qui n'est pas forcément lui-même sensibilisé. Un premier retour d'expérience sur les quelques cas où elle est réalisée, montre qu'elle est trop souvent ressentie comme une paranoïa excessive des Rambo de la sécurité et a un effet relativement faible et de surcroît pendant une période que les représentants de la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur) jugent eux-mêmes inférieure à une quinzaine de jours. Une sensibilisation régulière pendant les études pourrait grandement améliorer les réflexes de chacun, et ce quel que soit le domaine de compétences (les secrétaires ont en effet souvent accès à des informations confidentielles pour l'entreprise au même titre que des ingénieurs ou techniciens).

B. Le risque industriel des « non qualités ».

La deuxième catégorie des risques industriels concerne les « non qualités ». Les affaires relayées par la presse ces derniers mois sont légions. Elles concernent aussi bien :

- le domaine alimentaire (cas du lait chinois contaminé à la mélanine),
- le secteur industriel comme l'aéronautique et l'automobile (pièces détachées contrefaites avec le cas le plus emblématique du crash du concorde en 2000 causé à la base par une pièce contrefaite qui s'était détachée d'un DC10 d'une compagnie américaine),
- les jouets à teneur trop élevée en plomb ou en phtalates,
- le secteur du logiciel avec l'inclusion de code malveillant dans des applications sensibles ou l'absence de niveau de test suffisant dans des logiciels critiques,
- la santé avec les médicaments contrefaits. D'après le groupe IMPACT (Groupe spécial international anti contrefaçon de produits médicaux) de l'ONU, « *parmi les médicaments contrefaits on trouve des produits ne contenant aucun principe actif mais aussi d'autres qui contiennent des substances hautement toxiques. Ils peuvent nuire aux patients par leur incapacité à traiter des maladies graves, ils peuvent provoquer une pharmacorésistance et dans certains cas entraîner la mort. Les dernières estimations établies conjointement par l'OMS, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Pharmaceutical Security Institute révèlent que dans certaines zones de l'Amérique latine, de l'Asie du Sud-est et de l'Afrique Subsaharienne plus de 30 % des médicaments sont des contrefaçons et près de 50% des médicaments vendus sur des sites internet douteux sont des contrefaçons* ».
- l'industrie du luxe (*cosmétiques déclenchant des allergies, lunettes de soleil ne protégeant pas les yeux...*)
- et bien d'autres domaines encore....

Ces non qualités sont bien entendu provoquées par l'appât du gain. Heureusement, l'article L512-10 de la loi 1544 sur la propriété intellectuelle du 29 Octobre 2007 permet de poursuivre l'importateur ayant *sciemment* commercialisé des articles contrefaits et de le condamner à une peine de 5 ans d'emprisonnement et 500 000 euros si « *les faits portent sur des marchandises dangereuses pour la santé, la sécurité de l'homme ou l'animal* ».

Cependant l'importateur n'a pas toujours connaissance du danger des marchandises importées car dans la grande majorité des cas il y a un manque flagrant d'organismes de contrôle indépendant et de bon niveau dans les pays à bas coûts conduisant à des certificats de complaisance. La mise en place de laboratoires Européens permet de détecter à posteriori certaines de ces « non qualités » mais avec deux écueils. Le premier étant que les produits ont déjà été commercialisés et ont déjà pu provoquer des dégâts, le second est qu'il reporte sur l'Europe les coûts de contrôle rendant ainsi encore plus compétitifs les pays à bas coûts de main d'œuvre. Une solution pourrait être l'homologation de laboratoires dans ces pays basée sur norme internationale, l'obligation pour les exportateurs de ces pays d'obtenir une validation à leur frais par ces laboratoires, et le retrait de l'homologation à un laboratoire pour un type de produit (et donc à tous les exportateurs ayant reçu l'homologation de ce laboratoire pour le type de produit concerné) dès qu'une contrefaçon mettant en danger la sécurité des personnes a été détecté sur le marché européen malgré la validation de ce laboratoire.

Comme indiqué dans l'introduction, au risque industriel vient s'ajouter dans un second temps un risque sociétal lié au *sentiment* de perte d'emploi en Europe au détriment de pays à bas coûts. Nous disons *sentiment* car dans certains cas, la non délocalisation d'une partie des activités d'entreprises européennes conduirait purement et simplement à la fermeture complète de ces entreprises voire de pans complets de l'économie (c'est généralement le cas des entreprises fortement exportatrices). Ce sentiment est provoqué par la venue de travailleurs étrangers en France pour prendre les compétences et ramener les produits dans leur pays (cas Blog Molex à Villemeur), et par la fermeture d'usines jugées pourtant actuellement rentables et délocalisées pour des motifs économiques à moyen ou long terme. Ce sentiment n'est pas qu'Européen. Pour preuve l'impact du 26 Janvier 2009 aux USA où la

suppression dans la même journée de 71 000 emplois a poussé le parlement américain, sous la pression populaire, à restreindre les visas temporaires accordés aux travailleurs étrangers et à demander aux sociétés fortement consommatrices de mains d'œuvre off-shore (logiciel, finances,...) à donner la priorité aux travailleurs Américains. Ce sentiment est encore exacerbé par certains employeurs proposant à des salariés de partir dans ces pays à bas coûts pour garder leur emploi à des conditions très inférieures à leurs conditions actuelles. Pour ne pas citer d'entreprise Européenne, on peut prendre pour exemple le cas d'IBM qui propose aux salariés américains et canadiens dont le poste a été supprimé de sauver leur emploi en allant travailler dans les divisions d'IBM au Brésil, Inde, Chine ou une dizaine d'autres pays à bas coûts en précisant que « *les collaborateurs qui accepteront d'être transférés devront être prêts à travailler selon les termes et les conditions du marché local* »

En conséquence de quoi, la montée du chômage dans les populations est ressentie comme un amenuisement des possibilités d'emploi en Europe au détriment des pays à bas coûts et ce surtout pour les profils les moins qualifiés. Qu'advient-il des populations des quartiers défavorisés. Ce sont, en effet, souvent les activités les moins qualifiées qui partent les premières, ce qui engendrera encore plus de difficulté à la main d'œuvre non qualifiée pour trouver du travail, installant ainsi encore davantage ces populations dans une précarité de longue durée. Ce qui créera une augmentation de la délinquance synonyme pour beaucoup d'argent facile et facilitera le travail d'organisations subversives (que ce soit des groupements politiques extrémistes, des groupements ethniques, des mouvements sectaires, voir des mouvements fanatiques ou terroristes) pour enrôler de nouveaux membres en quête de reconnaissance sociale.

Aujourd'hui, on peut penser que les taux de chômage des DOM-TOM (25,2% Réunion, 25% Guadeloupe, 22,1% Martinique) ne sont pas étrangers aux troubles qui ont eu lieu. En Italie, on note une montée rapide et importante des mouvements fascistes. En France, on peut également noter une aggravation de l'instabilité dans les quartiers défavorisés avec par exemple plusieurs cas de guet-apens survenus contre les forces de l'ordre (le 15 mars aux Mureaux où 10 policiers ont été blessés par des petits plombs, le 11 Mars à Toulon où 3 policiers ont été attaqués à coup de barres de fer, le 8 mars 2009 où le commissariat de Montgeron (91) attaqué à coup de fusil de chasse,...) et une recrudescence des bagarres en bande organisée. Tous ces événements ne sont bien sûr pas imputables uniquement, loin s'en faut, aux délocalisations vers les pays à bas coût. La montée du chômage et le manque de qualification voire de motivation en sont certainement des causes plus directes. Il nous apparaît néanmoins que le sentiment dont nous parlons ci-dessus est de nature à fournir des leviers à des organisations « subversives » pour manipuler plus facilement ces populations.

Références utilisées

Europe de la Défense mode d'emploi		Armées d'aujourd'hui	Septembre 2008
La France et l'Europe dans le monde	Alain Juppé Louis Schweitzer	Livre Blanc sur la politique étrangère de la France 2008/2020	2008
Gagner la guerre contre le terrorisme	Hervé Morin	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
Réorganiser les outils d'analyse et d'action stratégique	Alain Bauer	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
Etat des lieux de la sécurité intérieure de l'Europe	Catherine Croisier	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
La Géorgie et au delà	Daniel Vernet	Le Monde	9 septembre 08
Les Islamistes recrutent dans nos prisons	Interview de Michèle ALLIOT-MARIE	Le Figaro	10 sept. 08
La nouvelle doctrine russe	Alain Bauer et Pierre Lellouche	Le Figaro	8 sept. 08
Sécurité et Défense : sur quoi travaillent les chercheurs	IFRI		
L'UE renforce son dialogue avec les pays d'Asie centrale	Natalie Nougayrède	Le Monde	18 sept. 08
L'Otan à l'origine du conflit en Géorgie, selon Moscou		Le Point.fr	18 sept. 08
Coincée, l'Asie centrale se tourne vers l'UE		Le Figaro	18 sept. 08
Les petites manœuvres de l'Europe de la déf.	Isabelle Lasserre	Le Figaro	03/10/2008
Une défense européenne essoufflée	Laurent Zecchini	Le Monde	1/10/08
L'Europe de la défense avance à tout petits pas		Le Figaro	30/09/08
L'Otan se trouve une nouvelle raison d'être européenne	Jean-Jacques Mével	Le Figaro	18/09/08
Légitime défense	Thomas Ferenczi	Le Monde	9/10/08
Le couple franco-allemand à l'épreuve	Thomas Ferenczi	Le Monde	6/11/08
La propagande jihadiste sur Internet : diagnostic et perspectives	Walter AKMOUCHE, Henri HEMERY	Cahier de la sécurité n°6	Octobre/décembre 2008
L'Europe lance un projet de flotte d'avions	(Source AFP)	Les Echos	10/11/08
L'Occident manque d'outils pour influencer Moscou	Interview de Alexandre Golts	Le Figaro	5/09/08
L'Allemagne du « nein »	Eric Le Boucher	Les Echos	14/11/08
Quel avenir pour la Commission européenne	Chronique de Thomas Ferenczi	Le Monde	20/11/08
Petit Guide de la PESD		Représentation permanente de la France auprès de l'UE	Octobre 2005
Vent d'optimisme sur la relance de l'Europe de la	ALAIN RUELLO	Les Echos	1 ^{er} Octobre 2008

défense			
L'Eurocorps		Ministère de la Défense	
L'Europe fragmentée face au come-back de l'Amérique	Laurent Cohen-Tanugi	Les ECHOS	25/11/08
Dépenses militaires mondiales, USA UE, 1988-2007		SIPRI Military Expenditure Database	
RAPPORT D'INFORMATION	Fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la politique européenne d'immigration, par M. Robert DEL PICCHIA, Sénateur	SENAT	juin 2005
Le travail, premier motif des migrations internationales	MARIE BELLAN	Les Echos	19/12/08
Convention de Schengen		Union Européenne	
Politique de l'immigration		Union Européenne	
Tchèques + Irlandais = euroscepticisme	Marion Van Renterghem	Le Monde	13/01/09
L'hypothétique défense européenne	Jacques Le Dauphin	Recherches Internationales	
Le retour dans le berceau atlantique est inopportun et inefficace	Louis Gautier	Le Monde	20/02/09
Les groupements tactiques 1500 (GT 1500)		Ministère de la Défense	
La fin de la singularité française dans l'Otan	Jacques Hubert-Rodier	Les Echos	20/02/09
La France dans l'Otan : le choix de la responsabilité	Michèle Alliot-Marie	Le Figaro	16/02/09
La France dans l'OTAN : le mauvais procès	Bruno Tertrais	Le Monde	5/03/09
L'Alliance atlantique à la recherche de nouvelles missions	Pierre Conesa	Le Monde Diplomatique	Avril 2008
Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste	Hubert Védrine	Le Monde	5/03/09
L'Europe de la Défense II		Défense	Septembre/octobre 2008
L'Otan divisé face à la Russie		Défense	Mai/juin 2008